



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 43 et 117 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.42

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/55/L.42, intitulé « La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement » (A/C.5/55/27). Au cours de l'examen de cet état, le Comité consultatif a rencontré les représentants du Secrétaire général.

2. Comme indiqué aux paragraphes 8 à 10 du document A/C.5/55/27, le Secrétaire général demande de reconduire en 2001 les crédits nécessaires pour financer un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4)

et un poste d'agent des services généraux, dont les titulaires continueraient de fournir un appui aux efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre de la consolidation de la paix après les conflits en Amérique centrale. Le spécialiste des affaires politiques continuerait de suivre le processus de paix au Guatemala et d'apporter un appui aux activités de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) et aux missions de vérification et de bons offices dont les services du Siège continueraient de s'acquitter en ce qui concerne le processus de consolidation de la paix en El Salvador. Le montant des traitements et dépenses communes de personnel afférentes à ces deux postes est estimé 191 800 dollars.

3. Comme indiqué au paragraphe 11 de l'état présenté par le Secrétaire général, l'Assemblée générale,

dans sa résolution 54/250 A du 23 décembre 1999, avait décidé d'allouer le montant de 90 387 200 dollars pour financer les missions politiques spéciales prévues au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice 2000-2001. Sur le montant total prévu au titre des missions politiques spéciales, à savoir 90 387 200 dollars, le montant des dépenses imputées s'élevait à 66 074 600 dollars, ce qui laissait un solde inutilisé de 24 312 600 dollars. Le Comité consultatif note que, si l'Assemblée décidait d'approuver le montant total des dépenses prévues au titre des mesures prises par le Conseil de sécurité concernant les missions de bons offices, de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après les conflits, à savoir 17 069 400 dollars, comme indiqué dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001 (A/55/645), ainsi que le montant de 7 243 200 dollars représentant le financement partiel des dépenses de la MINUGUA en 2001 (voir A/C.5/55/24, par. 16), le montant inscrit au budget au titre des missions politiques spéciales (90 387 200 dollars) serait entièrement utilisé.

4. Compte tenu de ce qui précède, si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.42, le Conseil consultatif recommande d'ouvrir un crédit supplémentaire de 191 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.